

DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2021

- 2020-03-01 compte-rendu du CA du 17 décembre 2020
- 2021-03-02 procédure de sélection et de nomination aux fonctions de directeur de INSA Rouen Normandie pour la période 2021-2026
- 2021-03-03 désignation de la commission d'instruction des candidatures au poste de directeur de l'INSA Rouen Normandie
- 2021-03-04 Compte financier 2020
- 2021-03-05 Rapport annuel de performance établissement (RAPE) 2020
- 2021-03-06 Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2020-2024
- 2021-03-07 règlements de scolarité 2021-2022
- 2021-03-08 calendrier pédagogique 2021-2022
- 2021-03-09 principes généraux d'exonération des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires pour l'année 2021-2022
- 2021-03-10 demande d'accréditation masters
- 2021-03-11 modification de la date de fin d'année universitaire pour les étudiants en fin de cursus
- 2021-03-12 désignation des représentants usagers à la commission financière, à la commission des statuts et au comité électoral consultatif

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-03-01

- Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4*
Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

➤ **Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020**

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020, dont le détail est annexé au présent extrait, est soumis à l'approbation du conseil d'administration

Détail des votes

Membres présent et représentés	33
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	33
Abstention	0
Contre	0
Pour	33

- Le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020 (33 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 11 mars 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

Extrait du procès-verbal des délibérations

du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen

Délibération n° 2021-03-02

Portant procédure de sélection et de désignation aux fonctions de directeur de l'INSA Rouen Normandie 2021-2026

Exposé des motifs

Le mandat de M. Boukhalfa expirant le 30 novembre 2021, il appartient d'organiser la procédure de nomination du directeur de l'INSA Rouen Normandie pour la période 2021 - 2026. En l'absence de dispositions dans le code de l'éducation, et conformément aux dispositions des articles 231-1 et 231-2 du règlement intérieur de l'établissement, il revient au conseil d'administration de délibérer sur la procédure constituée des éléments suivants :

- Le texte de l'annonce de vacance et ses supports de publicité ;
- La procédure détaillée, comprenant la composition de la commission d'instruction ;
- La base de critères d'étude des dossiers de candidature aux fonctions de directeur ;
- Le calendrier prévisionnel de la procédure.

Les documents ci-annexés portant procédure de sélection et de désignation aux fonctions de directeur de l'INSA Rouen Normandie pour la période 2021 - 2026 sont soumis à la validation du conseil d'administration.

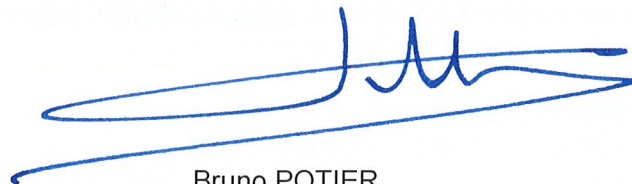
Détail des votes

Membres présents et représentés	33
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	33
Abstention	0
Contre	0
Pour	33

- La procédure de sélection et de désignation aux fonctions de directeur de l'INSA Rouen Normandie 2021-2026 est approuvée par le conseil d'administration (33 pour).

Saint-Etienne du Rouvray,
Le 11/03/2021

Le président du conseil d'administration



Bruno POTIER

Annexe 1 - Annonce de vacance des fonctions de directeur de l'INSA Rouen

Support de publication : Bulletin officiel de l'Enseignement supérieur et de la recherche (B.O. E.S.R.) ; site internet de l'INSA Rouen Normandie ; via la conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), la conférence des grandes écoles (CGE), et agences de presse (AEF, News Tank).

Date prévisionnelle de publication : à compter de la parution au B.O.E.S.R. (au moins 3 semaines avant la date limite de candidature).

Annonce :

Vacance de fonctions

Directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen Normandie)

« Les fonctions de directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen sont déclarées vacantes au 30 novembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'institut, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une notice des titres et travaux et une déclaration d'intention, doivent parvenir jusqu'au vendredi 18 juin 2021 18h00 heure de Paris, à Madame la directrice générale des services de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 685 avenue de l'université, BP 08, 76801 Saint-Etienne du Rouvray Cedex. Ces éléments seront à communiquer obligatoirement par voie électronique à l'adresse service-juridique@insa-rouen.fr, et pourront être doublés d'un envoi papier si le candidat le souhaite.

Les fonctions de directeur sont soumises à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue à l'article 25ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Cette déclaration sera demandée au candidat retenu par le conseil d'administration.

Dans ce même délai, les candidats doivent adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle, département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé (DGESIP A1-5), 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05, Ces éléments seront à communiquer obligatoirement par voie électronique à l'adresse sylvie.courtay@enseignementsup.gouv.fr, et pourront être doublés d'un envoi papier si le candidat le souhaite.

Les candidats peuvent obtenir toutes informations sur l'Institut, son environnement, les fonctions de directeur et la procédure de sélection sur le site www.insa-rouen.fr, et notamment la page <https://www.insa-rouen.fr/insa-rouen-normandie/nomination-directeur> »

Annexe 2 - Procédure détaillée

I. Dossiers de candidature

La date limite de réception des candidatures est le vendredi 18 juin 2021 à 18h00 heure de Paris.

A réception des dossiers, le secrétariat de la direction générale des services adresse un accusé de réception de la candidature, signé par la directrice générale des services, sous forme de lettre recommandée avec demande d'accusé de réception (LRAR).

Les dossiers de candidature sont transmis aux membres du conseil d'administration le lundi 21 juin dans la journée, sous forme numérique.

Les dossiers sont présentés selon l'ordre alphabétique du nom de famille des candidats.

Il est rappelé que les dossiers sont confidentiels, notamment en ce qu'ils comportent des données personnelles, et ne sont pas communicables en-dehors des membres du CA, de la directrice générale des services et des services chargés du suivi de la procédure, du ministère de tutelle et du rectorat.

II. Commission d'instruction

La commission sera constituée de membres du conseil d'administration, répartis comme suit :

- le président du conseil d'administration, président de la commission ;
- 2 représentant.e.s des personnalités extérieures ;
- 1 représentant.e des professeurs des universités ;
- 1 représentant.e des autres enseignants et enseignants-chercheurs ;
- 1 représentant.e des personnels BIATSS ;
- 1 représentant.e des usagers.

Chaque collègue du conseil d'administration sera invité à désigner en son sein le ou les membres de la commission d'instruction en étant issu, lors de la séance du 11/03/2021.

La directrice générale des services siège sans voix délibérative aux réunions de la commission, le service juridique en assure le secrétariat.

La commission d'instruction se tient le jeudi 01//07/2021.

La commission d'instruction analyse chaque candidature sur la base de la grille de critères prévue en annexe 3. Elle établit, si nécessaire, une short-list.

L'ensemble des analyses de candidatures dressé par la commission d'instruction est confidentiel, et n'est pas communicable en-dehors des membres du CA, de la directrice générale des services et des services chargés du suivi de la procédure, du ministère de tutelle et du rectorat.

III. Sélection des candidats retenus pour audition

Le CA ordinaire du 23/09/2021 détermine la liste des candidats retenus pour audition sur la base des analyses de candidatures de la commission d'instruction. L'ordre de passage des candidats pour les auditions est tiré au sort à la suite.

Le secrétariat de la direction générale des services adresse un courrier, signé par le président du CA, par LRAR, indiquant aux candidats s'ils ont été retenus ou non pour audition. Cette communication est doublée d'un envoi par courrier électronique. Le courrier adressé aux candidats retenus pour auditions rappelle les dates de ces dernières.

IV. Déroulé des auditions

Les auditions se déroulent selon l'ordre du tirage au sort opéré lors du CA du 23/09/2021.

Les auditions devant l'assemblée du conseil des études (CE), du conseil scientifique (CS) et du conseil de la vie étudiante (CVE), d'une part, et devant l'assemblée des personnels, d'autre part, se déroulent le jeudi 30/09/2021.

Les auditions devant le CA se déroulent le jeudi 07/10/2021.

Toutes les auditions sont individuelles.

Chaque candidat dispose d'environ un quart d'heure afin de présenter son projet pour l'établissement, puis d'échanges avec l'assistance concernée pour une durée totale qui ne pourra excéder une heure. Si un candidat dispose d'un support de présentation, il le transmet au plus tard le lundi 27/09/2021, 16h, à l'adresse service-juridique@insa-rouen.fr.

A la suite de sa présentation, les membres de chaque assemblée peuvent lui poser toutes questions utiles.

V. Vote du CA

A la suite des auditions devant le CA du 07/10/2021, ce dernier se prononce par un vote uninominal majoritaire.

Le candidat retenu est celui qui obtient la majorité absolue des voix exprimées (ne sont pas considérés comme exprimés les votes nuls ou blancs). Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue au 1er tour, il est organisé autant de tour que nécessaire, en éliminant à chaque tour le candidat ayant obtenu le moins de voix (ou tous les candidats n'ayant obtenu aucune voix).

Ce scrutin pourra, le cas échéant, être tenu par voie électronique.

A la suite du vote du CA, le secrétariat de la direction générale des services adresse un courrier, signé par le président du CA, par LRAR, indiquant aux candidats le résultat du vote du conseil. La délibération est également transmise au rectorat, et au ministère, sous couvert du recteur, aux fins de nomination par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Conformément aux dispositions du décret n°2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts, le candidat retenu par le conseil d'administration transmettra une déclaration d'intérêts sur la base du modèle remis par l'établissement avec le courrier précité. Cette déclaration sera à transmettre à l'INSA à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

Annexe 3 - Base de critères d'étude des dossiers de candidature aux fonctions de directeur

1. Éléments d'appréciation des dossiers de candidatures

Catégories	Critères	Analyse
Parcours Recherche	Doctorat : intitulé/Equipe/Année	
	Rayonnement scientifique : publications /ouvrages...	
	Innovation : brevet, produits...	
	Encadrement : doctorants, contrats...	
Parcours Ecole/Université	Ecole(s)/responsabilité(s)	
	Expérience GRH / management	
	Expérience pédagogique	
Parcours Entreprise	Expérience(s) en entreprise	
Projet d'école	Connaissance INSA Rouen Normandie	
	Connaissance Groupe INSA	
	Ambitions, projets, perspectives pour l'école	
Parcours International	Langues	
	Relations internationales	
Divers / Autres		
Qualité du dossier	Logique	
	Clarté	

2. Éléments d'appréciation des auditions laissés à la discrétion des membres du CA

Qualité de l'exposé	Capacité à échanger (écouter, reformuler, argumenter)	
	Conviction	
	Autorité	
	Enthousiasme	
	Charisme	

Annexe 4 - Calendrier prévisionnel de la procédure

Date	Phase
Conseil d'administration Jeudi 11 mars 2021	Validation globale de la procédure : <ul style="list-style-type: none"> - Détermination des critères de candidature ; - Texte et format de l'annonce ; - Désignation d'une commission d'instruction des candidatures
DGS / SJ Vendredi 16 avril 2021	Envoi à la DGESIP de la demande de publication au Bulletin officiel du MESRI
DGS / SJ MENESR Jeudi 13 mai 2021	Publication : <ul style="list-style-type: none"> - Bulletin officiel du MESRI ; - Supports de publication déterminés par le conseil d'administration (cf annexe 1) ; - Sur le site internet de l'INSA Rouen Normandie
DGS / SJ MENESR Vendredi 18 juin 2021	Date limite de réception des candidatures Examen de la recevabilité réglementaire des candidatures
DGS / SJ Lundi 21 juin	Envoi des dossiers de candidature aux membres de la commission issue du CA, pour instruction. Envoi des dossiers de candidature aux autres membres du CA
Commission d'instruction Jeudi 1er juillet 2021	Réunion de la commission : proposition d'une short-list
Conseil d'administration Jeudi 23 septembre 2021	Sélection des candidatures (short-list sur avis commission sélection) Tirage au sort de l'ordre d'audition devant les instances
DGS / SJ A la suite du CA	Information des candidats admis dans la foulée du CA
Instances Jeudi 30 septembre 2021	Audition individuelle des candidats par : <ul style="list-style-type: none"> - CE + CS + CVE (le matin) ; - Assemblée des personnels (l'après-midi)
Conseil d'administration extraordinaire Jeudi 7 octobre 2021	Audition des candidats Vote sur la proposition de la directrice ou du directeur
DGS / SJ A la suite du CA	Envoi au Ministère de la délibération du conseil d'administration pour nomination par le ministre
1^{er} décembre 2021	Début du mandat de directeur

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-03-03

II/ Affaires institutionnelles

II.2 Désignation de la commission d'instruction des candidatures au poste de directeur de l'INSA Rouen Normandie.

- Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4*
Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques
Vu la délibération n°2021-03-02 du conseil d'administration de l'INSA Rouen Normandie portant procédure de sélection et de désignation aux fonctions de directeur de l'INSA Rouen Normandie 2021-2026, et notamment son annexe 2, II.

En complément des membres désignés de droit par la délibération n°2021-03-02 sus-visée, doivent être désignés au sein de chaque collège un certain nombre de représentants desdits collèges, selon la répartition ci-après définie.

1/ Membres issus du collège des personnalités extérieures

Considérant qu'il a été procédé à un appel à candidature auprès des membres du conseil d'administration relevant de ce collège ; que les candidatures de Monsieur Yvon Gervaise et de Madame Annie Grenier ont été présentées en séance ;

Il est procédé à la désignation de deux membres du collège des personnalités extérieures du conseil d'administration, par les seuls membres de ce collège.

Candidature de Yvon Gervaise

Détail des votes

Membres présent et représentés	13
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	13
Abstention	0
Contre	0
Pour	13

Candidature de Madame Annie Grenier

Détail des votes

Membres présent et représentés	13
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	13
Abstention	0
Contre	0
Pour	13

Monsieur Yvon Gervaise et de Madame Annie Grenier sont désignés membres de la commission d'instruction des candidatures au poste de directeur de l'INSA Rouen Normandie.

2/ Membre issu du collège A

Considérant qu'il a été procédé à un appel à candidature auprès des membres du conseil d'administration relevant de ce collège ; que la candidature de Monsieur Bruno Portier a été reçue par le secrétariat du service juridique ; qu'aucune autre candidature spontanée n'a été présentée en séance ;

Il est procédé à la désignation d'un membre du collège A du conseil d'administration, par les seuls membres de ce collège.

Détail des votes

Membres présent et représentés	6
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	6
Abstention	0
Contre	0
Pour	6

Monsieur Bruno Portier est désigné membre de la commission d'instruction des candidatures au poste de directeur de l'INSA Rouen Normandie.

3/ Membre issu du collège B

Considérant qu'il a été procédé à un appel à candidature auprès membres du conseil d'administration relevant de ce collège ; que la candidature de Madame Lamiae Vernières a été reçue par le secrétariat du service juridique ; qu'aucune autre candidature spontanée n'a été présentée en séance ;

Il est procédé à la désignation d'un membre du collège B du conseil d'administration, par les seuls membres de ce collège.

Détail des votes

Membres présent et représentés	6
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	6
Abstention	0
Contre	0
Pour	6

Madame Lamiae Vernières est désignée membre de la commission d'instruction des candidatures au poste de directeur de l'INSA Rouen Normandie.

4/ Membre issu du collège des personnels BIATSS

Considérant qu'il a été procédé à un appel à candidature auprès des membres du conseil d'administration relevant de ce collège ; que la candidature de Monsieur Sébastien Bonnegent a été reçue par le secrétariat du service juridique ; qu'aucune autre candidature spontanée n'a été présentée en séance ;

Il est procédé à la désignation d'un membre du collège BIATSS du conseil d'administration, par les seuls membres de ce collège.

Détail des votes

Membres présent et représentés	3
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	3
Abstention	0
Contre	0
Pour	3

Monsieur Sébastien Bonnegent est désigné membre de la commission d'instruction des candidatures au poste de directeur de l'INSA Rouen Normandie.

5/ Membre issu du collège des usagers

Considérant qu'il a été procédé à un appel à candidature auprès des membres du conseil d'administration relevant de ce collège ; que la candidature de Monsieur Damien Gens a été reçue par le secrétariat du service juridique ; qu'aucune autre candidature spontanée n'a été présentée en séance ;

Il est procédé à la désignation d'un membre du collège des usagers du conseil d'administration, par les seuls membres de ce collège.

Détail des votes

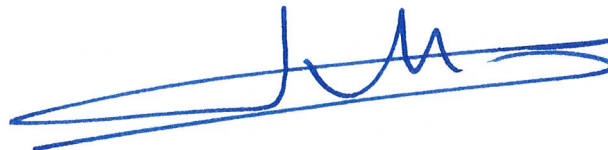
Membres présent et représentés	5
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	5
Abstention	0
Contre	0
Pour	5

Monsieur Damien Gens est désigné membre de la commission d'instruction des candidatures au poste de directeur de l'INSA Rouen Normandie.

La composition de la commission d'instruction est reprise en annexe à la présente délibération.

Saint Etienne-du-Rouvray,
le 11/03/2021

Le président du conseil d'administration



Bruno POTIER

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n°2021-03-04 du 11/ 03/2021
Compte financier 2020

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4
Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques
Vu les articles 202, 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 311 ETPT sous plafond d'emplois et 74 ETPT hors plafond d'emplois
- 36 689 780€ d'autorisations d'engagement
- 35 882 328€ de crédits de paiement
- 37 356 454€ de recettes
- 1 474 126€ de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptables suivants :

- 1 437 377€ de variation de trésorerie
- 941 686€ de résultat patrimonial
- 1 617 424€ de capacité d'autofinancement
- 569 007€ de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Détail des votes pour les articles 1 et 2

Membres présents et représentés	32
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	32
Abstention	0
Contre	0
Pour	32

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 641 686€ en réserves.

Détail des votes (article 3)

Membres présents et représentés	32
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	32
Abstention	0
Contre	0
Pour	32

Fait à Saint Etienne du Rouvray, le 11/03/2021

Le président du conseil d'administration



Monsieur Bruno POTIER

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-03-05

III/ Affaires financières et budgétaires
III.3 Rapport Annuel de Performance Etablissement

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4
Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

Le Rapport annuel de performance établissement de l'année 2020, dont le détail est annexé au présent extrait, est soumis à l'approbation du conseil d'administration

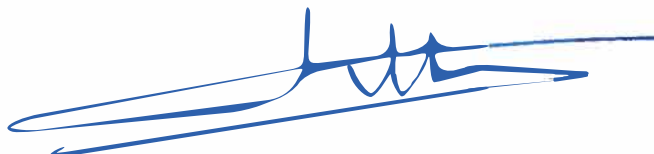
Détail des votes

Membres présent et représentés	32
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	32
Abstention	0
Contre	0
Pour	32

- Le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de performance établissement de l'année 2020 (32 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 11 mars 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-03-06

IV/ Affaires générales

IV.1 Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4

Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière pour la période 2020-2024, dont le détail est annexé au présent extrait, est soumis à l'approbation du conseil d'administration

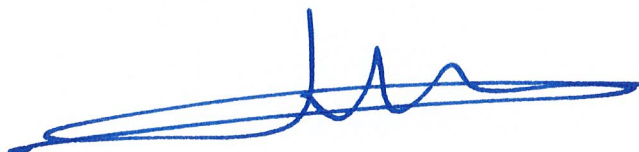
Détail des votes

Membres présent et représentés	31
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	31
Abstention	1
Contre	0
Pour	30

- Le conseil d'administration approuve le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière pour la période 2020-2024 (30 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 11 mars 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-03-07

V/ Formation et Vie Etudiante

V.1 Règlement de scolarité

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4

Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

Les règlements de scolarité Ingénieur, Master IC et Mastères spécialisés pour l'année 2021-2022, dont le détail est annexé au présent extrait, sont soumis à l'approbation du conseil d'administration

Détail des votes

Membres présent et représentés	26
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	26
Abstention	0
Contre	0
Pour	26

- Le conseil d'administration approuve les règlements de scolarité Ingénieur, Master IC et Mastères spécialisés pour l'année 2021-2022 (26 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 11 mars 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-03-08

V/ Formation et Vie Etudiante
V.2 Calendrier pédagogique

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4
Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

Le calendrier pédagogique pour l'année 2021-2022, dont le détail est annexé au présent extrait, est soumis à l'approbation du conseil d'administration

Détail des votes

Membres présent et représentés	24
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	24
Abstention	0
Contre	0
Pour	24

- Le conseil d'administration approuve le calendrier pédagogique pour l'année 2021-2022 (24 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 11 mars 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-03-09

V/ Formation et Vie Etudiante

V.3 Principes généraux d'exonération des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires pour l'année 2021-2022

Vu les dispositions des articles R719-49 à R719-50-1 du code de l'éducation, telles que modifiées par le décret n°2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 24 mai 2019 fixant le nombre maximal, le montant et la durée des exonérations des droits d'inscription attribuées par le ministre des affaires étrangères aux étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4

Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

1- Les principes communs au groupe INSA adoptés au Conseil d'administration du 12 mars 2020 ne sont pas modifiés. Ces principes ne concernent que la formation initiale d'ingénieur sous statut étudiant, pour la première inscription de l'étudiant en 1^{ère}, 2^e, 3^e ou 4^e année du cursus.

2- Les dispositions propres à l'INSA Rouen Normandie ne sont pas modifiées.

3- Les dispositions spécifiques et transitoires concernant les étudiants « extra-communautaires » relevant de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 inscrits en Master (M1 ou M2) sont prorogées d'un an. Ainsi, ils bénéficieront d'une exonération partielle des droits d'inscription pour l'année universitaire 2021-2022.

Les principes généraux d'exonération des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires pour l'année 2021-2022 sont soumis à l'approbation du conseil d'administration.

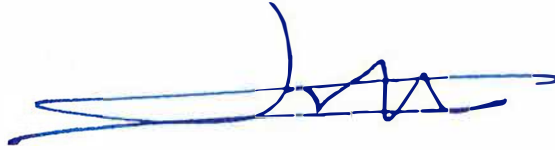
Détail des votes

Membres présent et représentés	24
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	24
Abstention	0
Contre	0
Pour	24

- Le conseil d'administration approuve les principes généraux d'exonération des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires pour l'année 2021-2022 (24 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 11 mars 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-03-10

V/ Formation et Vie Etudiante
V.4 Demande d'accréditation des masters

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4
Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

1- Mentions en demande de renouvellement

Mention	Etablissements co-accrédités	Établissement porteur
CHIMIE	URN	URN
ÉNERGIE	URN, ULHN	URN
GENIE CIVIL	ULHN, ENSAN	ULHN
INGÉNIERIE DE CONCEPTION	ULHN	INSA
INGÉNIERIE DES SYSTÈMES COMPLEXES	ESIGELEC	ESIGELEC
MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS	URN	URN
SCIENCES ET INGÉNIERIE DES DONNÉES*	URN	URN

*L'intitulé de la mention SCIENCES ET INGÉNIERIE DES DONNÉES est dérogatoire.

2- Mention en demande de création

Mention	Etablissement co-accrédités	Établissement porteur
INGÉNIERIE NUCLÉAIRE*	ENSICAEN	ENSICAEN

*Les mentions co-accréditées sont soumises à l'approbation des établissements partenaires.

Les mentions en demande de renouvellement et en demande de création sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

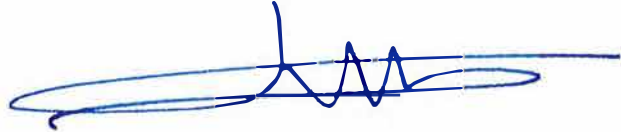
Détail des votes

Membres présent et représentés	24
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	24
Abstention	0
Contre	0
Pour	24

- Le conseil d'administration approuve les mentions en demande de renouvellement et en demande de création (24 pour). L'effectivité de la présente délibération est conditionnée par l'approbation des mentions co-accréditées par les conseils d'administration des établissements partenaires.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 11 mars 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-03-11

V/ Formation et Vie Etudiante

V.5 Modification de la fin d'année universitaire pour les étudiants en fin de cursus (5e année et Master 2)

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4

Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

Les élèves de 5^e année et les étudiants de Master 2 doivent effectuer un stage d'une durée comprise entre 21 semaines 6 mois pour clore leur formation.

Conformément aux dispositions permises par la circulaire du 15 février 2021 susmentionnée, et afin de permettre aux étudiants n'ayant à ce jour toujours pas trouvé de stage de pouvoir terminer leur cursus sans avoir à se réinscrire en 2021/2022, et donc, sans repousser leur la diplomation, il est proposé de repousser la fin d'année universitaire pour les étudiants en fin de cursus ingénieur et master au 31 octobre 2021 au lieu du 31 août 2021.

La modification de la fin d'année universitaire au 31 octobre 2021 pour les étudiants en fin de cursus ingénieur et master est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

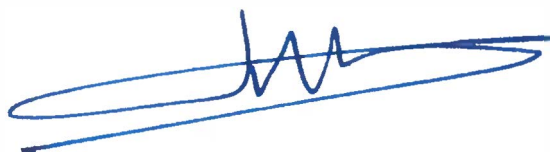
Détail des votes

Membres présent et représentés	23
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	23
Abstention	0
Contre	0
Pour	23

- Le conseil d'administration approuve la modification de la fin d'année universitaire au 31 octobre 2021 pour les étudiants en fin de cursus ingénieur et master (23 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 11 mars 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-03-12

VII/ Affaires juridiques

VII.2 Désignation des représentants des usagers aux commissions du conseil d'administration.

Vu les statuts de l'INSA Rouen Normandie

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4

Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

Considérant que, par suite du renouvellement des représentants des usagers consécutif aux scrutins des 26 et 27 janvier 2021, le collège des représentants des usagers doit désigner en son sein ceux de ses membres appelés à siéger aux commissions financières, des statuts, ainsi qu'au comité électoral consultatif.

1/ Commission financière

Considérant qu'il a été procédé à un appel à candidature auprès des membres du conseil d'administration relevant de ce corps ; que la candidature de Monsieur Damien Gens (titulaire) et Madame Cécile Égéa (suppléante) ont été reçues par le secrétariat du service juridique ; qu'aucune autre candidature spontanée n'a été présentée en séance ;

Il est procédé à la désignation de deux membres du collège des usagers du conseil d'administration, par les seuls membres de ce collège.

Détail des votes

Membres présent et représentés	4
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	4
Abstention	0
Contre	0
Pour	4

Monsieur Damien Gens et Madame Cécile Égéa sont désignés, respectivement en tant que membres titulaire et suppléant de la commission financière de l'INSA Rouen Normandie.

2/ Commission des statuts

Considérant qu'il a été procédé à un appel à candidature auprès des membres du conseil d'administration relevant de ce corps ; que la candidature de Madame Marie Diez a été reçue par le secrétariat du service juridique ; qu'aucune autre candidature spontanée n'a été présentée en séance ;

Il est procédé à la désignation d'un membre du collège des usagers du conseil d'administration, par les seuls membres de ce collège.

Détail des votes

Membres présent et représentés	4
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	4
Abstention	0
Contre	0
Pour	4

Madame Marie Diez est désignée membre de la commission des statuts de l'INSA Rouen Normandie.

3/ Comité électoral consultatif

Considérant qu'il a été procédé à un appel à candidature auprès des membres du conseil d'administration relevant de ce corps ; que la candidature de Monsieur Louis Charton a été reçue par le secrétariat du service juridique ; qu'aucune autre candidature spontanée n'a été présentée en séance ;

Il est procédé à la désignation d'un membre du collège des usagers du conseil d'administration, par les seuls membres de ce collège.

Détail des votes

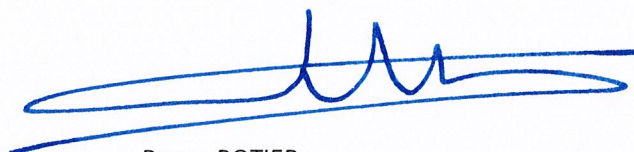
Membres présent et représentés	4
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	4
Abstention	0
Contre	0
Pour	4

Monsieur Louis Charton est désigné membre du comité électoral consultatif de l'INSA Rouen Normandie.

Les compositions actualisées de la commission financière, de la commission des statuts et du comité électoral consultatifs sont annexées à la présente délibération.

Saint Etienne-du-Rouvray,
le 11/03/2021

Le président du conseil d'administration



Bruno POTIER